

AIDE AUX COMMERCE ALIMENTAIRES, NON ALIMENTAIRES ET DE SERVICES

La communauté de communes propose une aide à la reprise ou la création d'un établissement situé dans une commune rurale du territoire où l'initiative privée est insuffisante pour répondre aux besoins de la population locale.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'entreprise

- Entreprises du secteur du commerce alimentaire, non alimentaire et de services locataires ou propriétaires de locaux à vocation commerciale et/ou artisanale ;
- Entreprises en phase de création ;
- Entreprises dans le cadre d'un projet de reprise ou de développement ;
- Outils de commercialisation de produits d'exploitations agricoles du territoire ;
- Établissements de restauration.

Principales conditions à remplir

- Être inscrit au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou relever d'autres formalités obligatoires lors de la création ;
- Entreprise de 500 salariés maximum ;
- Être à jour des obligations fiscales et sociales ;
- Chiffre d'affaire inférieur à 1 million d'euros HT et surface inférieure à 400 m².

NATURE DE L'AIDE

 Subvention sur des dépenses d'investissement d'acquisition, de travaux, d'achat de véhicule ou rachat d'enseigne.

MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide de la communauté de communes est fixée à 10 % des dépenses éligibles avec un minimum de 500 € et un maximum **5 000 €**.

Un bonus de **1 000 €** peut être attribué aux demandes d'aide pour l'installation du dernier commerce alimentaire au sein d'une commune du territoire.

AIDES AUX ENTREPRISES

de la Communauté de Communes
CAGIRE GARONNE SALAT

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

La communauté de communes propose une aide différenciée à l'immobilier d'entreprises en fonction de son implantation ou non sur une Zone d'Activités du territoire Cagire Garonne Salat.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Types d'entreprise

- Industrie,
- Artisanat de production,
- Commerce de gros de produits fabriqués en Occitanie,
- Tourisme : hôtels 2 étoiles et plus, activités de restauration traditionnelle et labellisée,
- Services aux entreprises (BtoB),
- Agro-alimentaires,
- Associations : entreprise d'insertion ou d'entreprise adaptée, si la structure réalise au moins 50% de recettes issues de la vente de biens ou services.
- Sociétés maîtres d'ouvrage : SCI, SAS ou toute autre forme juridique portant le projet immobilier de la société bénéficiaire.
- Entreprises qui ont un établissement ou un projet d'établissement sur le territoire intercommunal.

Principales conditions à remplir

- Avoir un projet immobilier ;
- Avoir plus de 1 an d'existence ;
- Être à jour des obligations fiscales et sociales ;
- Les opérations soutenues doivent à minima présenter 15 000 € HT de dépenses éligibles.

NATURE DE L'AIDE

Subvention sur des dépenses d'investissements d'acquisition de terrains, de construction, de rénovation lourde, d'agrandissement ou d'extension.

MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide de la communauté de communes, est plafonné à **50 000 €** par opération.*

*possibilité de cumul avec des aides Région Occitanie et Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

AIDE À L'INSTALLATION

La communauté de communes apporte aux acquéreurs, une aide indirecte au titre de l'immobilier d'entreprise. Objectif ? Faciliter l'installation des entreprises sur le territoire mais aussi maintenir et dynamiser l'activité locale par la création d'emplois.

S'IMPLANTER SUR UNE ZA

La communauté de communes accompagne les entreprises à s'implanter au sein de ses zones d'activités économiques :

ZA CAP D'ARBON À ESTADENS

- Surface de 3 hectares raccordée en électricité, en eau potable et télécom. L'assainissement non collectif est à la charge des acquéreurs.
- Prix de vente : 8,50 € HT/m².

ZA GELEA À MON TSAUNES

- Située en sortie de l'A64
- Superficie commercialisable de 66 467m², compte 20 lots desservis par les différents réseaux.
- prix de vente : 15€ HT/m².

C'est une aide indirecte par un prix de vente inférieur au coût de revient

S'IMPLANTER EN DEHORS D'UNE ZA

Vous avez un projet d'installation en dehors des zones d'activités, nous pouvons vous accompagner dans votre recherche de terrain ou locaux.



J'active mon réseau !

Informations complémentaires auprès de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat

> DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15 avenue du Comminges
31260 MANE

05.61.98.49.30

karine.levistre@cagiregaronnesalat.fr



S'abonner à la newsletter



Nous suivre sur Facebook



Nous suivre sur Instagram



Regarder nos vidéos sur YouTube

www.cagiregaronnesalat.fr